DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S): MME MARINE PUSTORINO

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 15 Septembre 2017

OBJET : Action "Accompagnement éducatif pour l'insertion sociale, culturelle et professionnelle" : convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et l'association Addiction Méditerranée

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Septembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer une subvention d'un montant total de 27 996,00 € à l'Association Addiction Méditerranée pour le financement de l'action « Accompagnement éducatif pour l'insertion sociale, culturelle et professionnelle »,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention annexée au rapport.

Cette dépense d'un coût total de 27 996,00 € sera imputée au chapitre 017 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée